

D 25-92 TARIF FOIRE AUX PLANTES A COMPTER DU 6 NOVEMBRE 2025. Votants : 19 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Laurent LAEMLÉ rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° D25-70 en date du 6 novembre 2025, il avait été décidé de fixer les tarifs communaux 2026, et notamment celui pour l'organisation d'une foire aux plantes – parking de la petite vitesse pour un montant de 300 € / jour.

Laurent LAEMLÉ propose de modifier cette décision afin de préciser que le montant est également fixé pour l'année 2025, à compter de la date de la délibération initiale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité (1 abstention : Alain BERTAUD), d'approuver la modification de la délibération n° D25-70 afin de préciser que le tarif s'applique dès l'exercice 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.

